A la duch: de Lorraine 8. Jan. 1653.

Madame;

J'advoue et je desadvoue [struck] la presentation dont [struck] V. A. ne faict l'honneur de se [struck] vouloir resjouir. une lettre m'a prevenu; mais j'ay prevenu une lettre. J'en appelle au Sr. Duarte: qui me dira s'il luy plaist le tesmoignage d'un petit debvoir rendu à temps, mais par procureur. et c'est ce que V. A. ne sçauroit improuver, puis que sa Religion tient [struck] pour les devotions par entremise. J'espere qu'au contraire, madame, c'est l'office des travers Vous fera juger de la profondeur de mon respect, envers une personne que j'ay creu ne debvoir aborder que par [struck] interprete, n'y ayant point d'expression qui ne surpasse la miene d'aussi loing que la passion de tous les hommes du monde cede à celle que je me glorifie d'avoir au service de V. A. Il y a peu de [struck] jours qu'une belle humeur m'en fit [struck] couler quelque chose dans [struck] un Couplet de Rime approprié à ceste certaine Gaillarde qui a l'honneur de porter vostre nom; mais c'est là [struck] de ces avortons qu'il m'importe d'estouffer dans leur naissance. J'ay quelque Terre [struck] exposée aux courses des Trouppes Lorraines, et ne doibs pas donner subject à leur Genal au [struck] d'envoyer piller mes subjects, pour pretexte de me croire [struck] amoureux de sa Femme. Madame, aujourd'huy trop de choses soudaines [struck] ne sont seur. Pour un compliment de nouvelle Année, madame, cela passe dans la foule. et [struck] si une autre fois il prend envie à S. A. de Lorraine # de vous loger [struck] chez Mr. Duarte, je ne fay point de scrupule qu'il fouille mes Cabinets, il y [struck] trouvera des Gages [struck] mains qui vous asseurent que madame leur a qui je peux souhaitter de plus avantageux [struck], et de plus approchant de vostre excellent merite, l'inferieur au comble des benedictions dont je prie Dieu [struck] vous le Ciel et la Terre vous gratifie, tant au point que vous sçaurez [illegible],

Madame,

De V. A.

je puis dire de ne la luy donner plus